



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 juin 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Juin 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Juillet 1997

SEML Vidéocommunication Niortaise - Rapport 1996

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Catherine REYSSAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 1997

Observatoire des Structures Extérieures

SEML Vidéocommunication Niortaise - Rapport 1996

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Je vous rappelle que Vidéocommunication Niortaise est la S.E.M.L. que la Ville a créée pour la mise en place et l'exploitation du réseau câblé. Deux partenaires s'y retrouvent aujourd'hui : la Ville (majoritaire) et la Compagnie Générale de Vidéocommunication - Ouest Téléservice.

En application du contrat opérateur mis au point en 1989, Ouest Téléservice assure l'exploitation commerciale du réseau de télévision par câble, et supporte les risques financiers.

Conformément à l'avenant n°2 intervenu en 1994, Ouest Téléservice apporte à Vidéocommunication Niortaise une participation de 40.000 francs par an.

En 1996, la société et la Ville ont approuvé l'avenant n° 3 au contrat, motivé par l'arrivée du numérique sur Niort, et la modification corrélative du plan de service.

Le service proposé se développe selon les principes suivants :

- création d'une offre d'abonnement plus limitée que le service de base,
- développement et diversification des options thématiques,
- introduction du principe de la consommation à la séance (pay per view).

Au vu :

- de l'analyse financière réalisée par le cabinet CERGI BERTON
- du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
- du rapport du commissaire aux comptes de la société

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur ce rapport et les comptes annuels 1996.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Marie-Josèphe SOULISSE